



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Centre National de la Propriété Forestière  
Île-de-France - Centre-Val de Loire

Monsieur le Maire de la commune  
d'Andilly  
Rue René Cassin, Mairie  
95580 Andilly

Reçu le  
17 AOÛT 2026 1934  
Ville d'ANDILLY 95580

Réf. : 95AD889

Objet : Modification n°1 du PLU

Orléans, le 05/08/2026

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis au CNPF par courrier reçu le 17 juillet 2026 les documents relatifs au projet de modification n°1 de votre PLU et je vous en remercie.

A la lecture des éléments portés à notre connaissance, votre projet concerne uniquement l'OAP « Rue Charles De Gaulle ». Par conséquent, aucune modification n'est de nature à impacter les espaces forestiers de votre commune. L'avis du CNPF est donc neutre.

A toutes fins utiles, vous trouverez en page suivante une liste de références sur la prise en compte des espaces forestiers dans les documents d'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

G. LEGROS

Centre National de la Propriété Forestière | Île-de-France - Centre-Val de Loire

5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans cedex 1

+33 (0)2 38 53 07 91

ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 180 092 355 00478 -- APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923 55